



**SYMALIM  
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 13 février 2023**

**N° : 2023-06**  
**OBJET : Demande de subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'Eau pour la mission « Conduite de projet (action 4.1.f) » dans le cadre du programme de Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe – Année 2023**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **lundi 06 février 2023**

Secrétaire de Séance : **M. Ray**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).**

<b>Nombre de délégué·e·s : 30</b>	<b>Présent·e·s : 17</b>	<b>en droits de vote : 67.5</b>
<b>Nombre de droits de vote : 105</b>	<b>Pouvoirs : 4</b>	<b>en droits de vote : 13</b>
	<b>Votant·e·s : 21</b>	<b>en droits de vote : 80.5</b>

**Liste des présent·e·s :**

**nombre de votes /délégué·e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5 + 5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 1
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	<del>MME GROSERRIN</del>	<del>5</del>
	<del>M. QUINIOU</del>	<del>5</del>
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	<del>M. SELLES</del>	<del>5</del>
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. VIEIRA	5
	M. GAITET	4
CCMP	<del>M. LARIVE</del>	<del>1,5</del>
	<del>MME TERRIER</del>	<del>1,5</del>
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5.5

VILLEURBANNE	<del>MME TOMIC</del>	4
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
	M. COLLIAT (SUPPLEANT)	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	3
MEYZIEU	<del>M. QUINIOU</del>	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5
NIÉVROZ	<del>M. THIEBAUT</del>	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir:-**

M. Thiebaut à Mme Creuze - Mme Gersperrin à M. Athanaze - M. Larive à M. Brière - Mme Tomic à M. Chapuis

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente expose,

Le contrat territorial de restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe, signé le 30 mars 2016, première étape du programme de restauration à horizon 2027, est arrivé à échéance au 31 décembre 2020.

L'avancement des opérations, le contexte sanitaire de 2020 et le report des élections induit n'ont pas rassemblé les conditions favorables au travail et aux prises de décisions sur les suites à donner à ce premier Contrat.

Fin 2020, EDF et l'Agence de l'Eau se sont engagés à maintenir le co-financement de deux ETP pour l'animation du contrat à hauteur respectivement de 40 % pour EDF et 48% pour l'Agence de l'Eau durant l'exercice 2021.

L'année 2021 a permis de redéfinir les conditions de construction du prochain contrat territorial.

Conscient de l'importance du programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage pour le territoire, l'exécutif du Symalim a souhaité reprendre en régie la cellule d'animation travaillant sur le programme à compter du 1er janvier 2022, ressources humaines jusqu'alors déléguées à la SPL Segapal, délégataire pour le compte du Symalim.

Considérant l'ampleur des missions prévues à moyen terme dans le cadre du programme de restauration du Rhône de Miribel à savoir la refonte du programme avec une étude d'accompagnement d'une durée minimum de 2 ans ainsi qu'en parallèle la poursuite des actions déjà engagées par le précédent contrat (2ème phase d'expérimentation de la Lône de Jonage par exemple), il a été identifié par l'ensemble des membres du Comité de pilotage du Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage qu'un renfort est nécessaire afin de mener à bien lesdites missions. A ce titre, l'Agence de l'eau et EDF ont confirmé lors du comité de pilotage en février 2022 le soutien financier apporté à hauteur de 88% pour ce nouveau poste.

Pour l'exercice 2023, la dépense prévisionnelle pour la mission de conduite de projet dans le cadre de la Restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe est estimée à 205 900 € TTC.

Vu l'exposé de la Présidente,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF pour un montant de 83 360 € TTC et signer tous les documents afférents
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 98 832 € TTC et signer tous les documents afférents
- **DIT** que la recette de fonctionnement sera inscrite au Budget principal 2023 du Symalim.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

